



## Nouvelle liaison Marly - Matran

# Concept d'entretien

### 1 Introduction

La valeur écologique d'un milieu naturels est dépendante de son emplacement et de son aménagement mais également de la façon dont il est entretenu. Les points suivants permettent de cibler l'entretien des différents milieux afin de favoriser la biodiversité.

### 2 Entretien des prairies fleuries et des surfaces rudérales

#### Date et fréquence de fauche

Afin de favoriser des prairies riches en espèces et propices aux invertébrés, elles ne devraient pas être fauchées plus de deux fois par année et la première fauche ne devrait pas intervenir avant le 15 juin. La deuxième coupe devrait se faire tardivement à la fin septembre au début octobre. Les surfaces rudérales quant à elle ne devraient être fauchées qu'une fois par année à la fin de l'été.

#### Machines utilisées

L'épareuse, le broyeur à fléaux, le gyrobroyeur ou la débroussailluse sont difficilement compatibles avec une grande diversité des espèces. Il est donc recommandé de recourir à la faucheuse à barre de coupe. Elle est moins dommageable que la faucheuse rotative, en particulier pour les animaux vivant dans la strate herbacée. (1)

#### Hauteur de coupe

La coupe devra être aussi haute que possible, environ 10 cm au-dessus du sol. Les insectes et araignées vivant à la surface du sol ainsi que les vertébrés (reptiles, amphibiens) sont alors significativement mieux protégés. (2)

#### Bande refuge

Dans les prairies, une mosaïque de surfaces fauchées et non fauchées est idéale pour la petite faune. Les bandes laissées sur pied sont des zones de refuge, des sources de nourriture et des sites de reproduction pour beaucoup d'animaux. Pour cette raison, il est nécessaire de laisser à chaque fauche 10 % de la prairie sur pied. La surface non fauchée peut être déplacée lors de la deuxième coupe et doit être conservée durant l'hiver.

#### Utilisation du produit de la fauche

Le produit de la fauche doit être ramassé après avoir séché sur place. Il peut être mis en tas en bordure des parcelles. Les reptiles utilisent ces tas pour y pondre leurs œufs.

#### Produits phytosanitaires

L'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, 2005) proscriit l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les plantes indésirables sur les toits et les terrasses, sur les routes, les chemins, les places et leurs abords ainsi que sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

Étant donné ces interdictions et la problématique liée aux résidus de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines et les cours d'eau, il est recommandé de renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble du site. Des méthodes de désherbage mécanique ou thermique sont à favoriser.

### **Plantes indésirables**

Pour lutter efficacement contre les plantes indésirables telles que les néophytes ou le Chardon des champs (*Cirsium arvense*), deux contrôles annuels sont nécessaires. Un premier contrôle se fait au mois de juin, le deuxième entre fin août et début septembre. Si des plantes indésirables sont recensées, elles doivent immédiatement être éliminées selon les recommandations émises dans les fiches techniques éditées par le Cercle exotique. (3)

## **3 Entretien des biotopes**

### **Plans d'eau et leurs alentours**

L'objectif de l'entretien est de maintenir le milieu attractif pour les batraciens en particulier pour le Sonneur à ventre jaune et le Crapaud calamite. Cela implique d'une part qu'il reste ensoleillé et d'autre part que les plans d'eau ou du moins une partie d'entre eux soient démunis de végétation aquatique. Les mesures suivantes sont recommandées :

- Les surfaces rudérales des alentours devraient être fauchées qu'une fois par année à la fin de l'été.
- Si des arbres et buissons apparaissent, ils doivent être arrachés.
- Un tiers des plans doit être curé tous les trois à cinq ans entre septembre et octobre. Le matériel sorti peut également être entreposé sous forme de tas en bordure du site.

### **Gestion des espèces exotiques envahissantes**

Le site doit être contrôlé à intervalles réguliers, au minimum trois fois par année, entre les mois de juin et de septembre. Si des espèces exotiques envahissantes apparaissent, elles doivent être arrachées sur le champ. Le matériel est à éliminer dans une déchetterie. (3)

## **4 Entretien des haies**

La valeur écologique d'une haie dépendra donc fortement de son entretien. Le manque d'entretien aboutit à des haies de plus en plus larges, se dégarnissant au centre et dominées par quelques espèces à croissance rapide. L'entretien trop rigoureux a également des répercussions négatives sur la haie. La coupe rase par exemple aboutit à une destruction temporaire de l'habitat privant la faune d'abri et de source de nourriture. Cette méthode d'entretien favorise également les espèces à croissance rapide et produit des haies de composition végétale monotone.

### **Cordon boisé**

Afin d'améliorer la structure et la composition végétale des haies, l'entretien doit répondre aux critères suivants :

- être sélectif, rabattre les espèces à croissance rapide et épargner les espèces à croissance lente
- être pondéré : des tronçons de 20 à 30 de long sont entretenus tous les cinq ans. Ainsi, chaque année 1/5 de la longueur totale des haies est entretenu.
- permettre de maintenir la stratification : maintien de buissons bas et de la bande herbeuse
- favoriser la diversité en espèces ligneuses
- améliorer la structure en aménageant des tas de bois mort et de branches etc.

Si les résidus de la taille ne peuvent pas être mis en tas dans la haie, ils doivent être évacués. En aucun cas ils ne doivent être broyés dans la haie. Les copeaux enrichissent le sol et étouffent la végétation herbacée de la haie.

### **Bande herbeuse**

L'entretien de la bande herbeuse se fait de la même façon que l'entretien des prairies fleuries décrit au point 2.

## 5 Entretien des jachères florales et ourlets sur terre assolée

Ces surfaces étant considérées comme des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) donnant droit à des contributions leur entretien est décrit dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Dans l'idéal, ces surfaces sont entretenues par un exploitant agricole qui les inscrit comme SPB et avec lequel une convention est signée.

### Jachère florale

Les critères d'entretien liés à la jachère florales tels qu'ils sont définis par l'OPD sont les suivants :

- Coupe de nettoyage autorisée durant la 1<sup>ère</sup> année en cas d'envahissement par des mauvaises herbes
- Dès la 2<sup>ème</sup> année, fauche autorisée entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars sur la moitié de la surface seulement
- Pas d'obligation d'exporter le produit de la fauche
- Travail superficiel du sol admis sur la surface fauchée
- Broyage admis

### Ourlet sur terre assolée

Selon l'OPD, l'entretien des ourlets sur terre assolée doit se faire selon les critères suivants :

- Coupe de nettoyage autorisée la 1<sup>ère</sup> année en cas d'envahissement par des mauvaises herbes
- La moitié de l'ourlet doit être fauchée une fois par an de manière alternée
- Pas d'obligation d'exporter le produit de la fauche
- Broyage admis

## 6 Bibliographie

- (1) Techniques de récolte des prairies et diversité des espèces, AGRIDEA, 2<sup>ème</sup> édition, novembre 2011
- (2) Bossard A., Stäheli B., Koller N. (2007). Des bandes de prairie non fauchées pour favoriser la biodiversité, AGRIDEA, Lausanne, 16 p.
- (3) Le Cercle exotique a été initié par la CCE (conférence des chefs de services et offices de protection de l'environnement de Suisse) / <https://www.kvu.ch/fr/groupes-de-travail?id=138>

Jacques Studer, le 2 décembre 2020

